



DÉCISION

N° : 2023-220

Exécutoire le : 11 DEC. 2023

Publiée le : 20 DEC. 2023

Visée le : 13 DEC. 2023

Notifiée le : 11 DEC. 2023

MARCHES PUBLICS
Accord cadre n°23036
Fourniture et mise en œuvre d'un WebSIG
Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure sans mise en concurrence ni publicité.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23036 relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'un WebSIG pour une durée de 1 an à compter du 01 janvier 2024, renouvelable 3 fois.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre est de 30 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise Ciril GROUP SAS domiciliée 49, avenue Albert Einstein, BP 12074, 69603 Villeurbanne CEDEX.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise Ciril GROUP.

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Signé électroniquement par Yves MERCIER

le 07/12/2023 14:23:15



Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-220 : Marché 23036 - Fourniture et mise en oeuvre d'un WebSIG - Attribution

Date de transmission de l'acte : 13/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2023

Numéro de l'acte : dec547 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231207-dec547-AI

Date de décision : 07/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics